

202205-005

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220523-202205_00005-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**-----
SEANCE DU 23 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

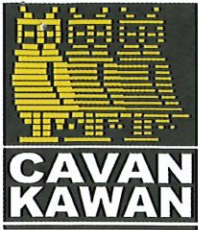
Date de convocation : 13 Mai 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire précise que suite aux récents mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la commune, à effet du 1^{er} janvier 2022, comme suit :

GRADE	EFFECTIF	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DES SERVICES
Rédacteur	1	16/05/2022	35 h
Adjoint administratif	1	21/02/2022	35 h
Adjoint administratif	1	01/07/2022	35 h
Agent de maitrise	1	01/07/19	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/16	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/20	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/20	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/03/21	35 h
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	01/01/2022	35 h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	2	01/01/18	35 h



202205-005

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022
Reçu en préfecture le 27/05/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220523-202205_00005-DE

Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	03/09/20	25 h 30
Adjoint Technique	1	15/06/87	35 h
Adjoint Technique	1	01/10/21	30 h 30
Adjoint Technique	1	01/09/20	15 h
Agent de maitrise principal	1	01/05/21	35 h

Monsieur Le Maire informe qu'un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois suite aux mouvements de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la modification du tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Maurice OFFRET